SIRTOM
DU LAONNOIS

Comité syndical du mardi 13 octobre 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

Numéro de délibération	Intitulé	Vote
13102026-1	Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juin 2026	Approuvé
13102026-2	Modification de la délibération n°10022026-6 prêt d'équipement dans le cadre d'une éco manifestation	Approuvé
13102026-3	Modification de la délibération n°03032026-6 tarifs des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation	Approuvé

Fait à Laon, le 21 OCT. 2026

Le Président,

Eric DELHAYE

DU LAONNOIS SIRTOM

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/10/2026 à 14h32
Réference de l'AR : 002-250200383-20261013-13102026_1-DE
Affiché le 21/10/2026 ; Certifié exécutoire le 21/10/2026

SIRTOM DU LAONNOIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 13 octobre à 18 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames DHENNEQUIN Agnès, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige. Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, CHARLES Gérard, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, GERBE de THORE Benoit, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, PARIS Jean-Noël, PIRE Philippe

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MASSART Johnny, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Madame LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, LE RUDULIER Guillaume, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames DEGREMONT Nathalie, HERBERT Annie, MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, Messieurs CROSSE Sylvain, DA ENCARNACAO Paolo, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAULT Alexis

Délibération n°13102026-1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juin 2026

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames MONTEFUSCO Danielle. LEFEBVRE Sylviane. LEBEL Béatrice. Messieurs GUYOT Patrick. RABOUILLE Jean-Marie.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Messieurs PIERSON Vincent. CALO Philippe

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Madame ERUDAL Michelle. Messieurs PINCHON Didier. DUFOUR Alexandre. LELONG Luc

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Madame DUPONT Séverine

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames FAUCHEUX Géraldine. BOVE Nathalie. DELAMOTTE Annick. QUATREVAUX Elyse. Messieurs RIVIERE Harry. FOUCHAUX Daniel

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames MEZZAROBBA Patricia. LETOT-DURANDE Sylvie. Messieurs MAQUIN Philippe. VITU Yohan. AMY Robert.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Messieurs MERLO Jean Marie. CARAMELLE Bertrand. CAMPIGLIO Vincent

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Madame DELPECH Nadège

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames CHAPOULIE Céline. BAS Betty. PONCELET Anne. Messieurs CHIGNOLA Jérôme. BOSELLI Christophe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER. Directrice Générale. Maddison GIERA. assistante administrative des marchés publics. Messieurs David COLOMBO. responsable d'exploitation. Sébastien DEHOVE. agent de gestion financière. budgétaire et comptable. Jonathan ROETTGER. responsable de l'accueil. la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE. responsable de la collecte en porte à porte. des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 58
Quorum : 28
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 51

13102026-1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juin 2026

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juin 2026.

Le comité syndical. par 51 voix POUR. par 0 CONTRE. 0 abstention.

Approuve le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juin 2026.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE

Le Secrétaire.

Christophe ANANIE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/10/2026 à 14h36
Référence de l'AR : 002-250200383-20261013-13102026_2-DE
Affiché le 21/10/2026 ; Certifié exécutoire le 21/10/2026

SIRTOM DU LAONNOIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 13 octobre à 18 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames DHENNEQUIN Agnès, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, CHARLES Gérard, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, GERBE de THORE Benoit, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, PARIS Jean-Noël, PIRE Philippe

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MASSART Johnny, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Madame LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, LE RUDULIER Guillaume, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames DEGREMONT Nathalie, HERBERT Annie, MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, Messieurs CROSSE Sylvain, DA ENCARNACAO Paolo, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAULT Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames MONTEFUSCO Danielle, LEFEBVRE Sylviane, LEBEL Béatrice, Messieurs GUYOT Patrick, RABOUILLE Jean-Marie.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Messieurs PIERSON Vincent, CALO Philippe

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Madame ERUDAL Michelle, Messieurs PINCHON Didier, DUFOUR Alexandre, LELONG Luc

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires n'avant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Madame DUPONT Séverine

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'avant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames FAUCHEUX Géraldine, BOVE Nathalie, DELAMOTTE Annick, QUATREVAUX Elyse, Messieurs RIVIERE Harry, FOUCHAUX Daniel

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames MEZZAROBBA Patricia, LETOT-DURANDE Sylvie, Messieurs MAQUIN Philippe, VITU Yohan, AMY Robert.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Messieurs MERLO Jean Marie, CARAMELLE Bertrand, CAMPIGLIO Vincent

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Madame DELPECH Nadège

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames CHAPOULIE Céline, BAS Betty, PONCELET Anne, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, BOSELLI Christophe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER. Directrice Générale. Maddison GIERA. assistante administrative des marchés publics. Messieurs David COLOMBO. responsable d'exploitation. Sébastien DEHOVE. agent de gestion financière. budgétaire et comptable. Jonathan ROETTGER. responsable de l'accueil. la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE. responsable de la collecte en porte à porte. des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 58
Quorum : 28
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 51

13102026-2. Modification de la délibération n°10022026-6 prêt d'équipement dans le cadre d'une éco manifestation

Dans le cadre de sa politique de développement du recyclage et de réduction des déchets. le SIRTOM du Laonnois accompagne les organisateurs de manifestations locales dans leur démarche environnementale.
Cependant des difficultés sont rencontrées avec certains organisateurs de manifestations. C'est la raison pour laquelle des règles de dotation sont proposées. Pour des questions d'homogénéité. ces règles ont été établies en s'appuyant sur celles appliquées à la gestion des déchets des professionnels.
Pour rappel. une convention éco-manifestation ne peut être établie que si le tri est mis en place par les organisateurs et que si les emballages/papiers sont collectés par le SIRTOM du Laonnois. De plus. l'organisateur de la manifestation devra s'assurer que les consignes de tri ont bien été respectées et le cas échéant avoir retrié le contenu avant la restitution des équipements au SIRTOM du Laonnois.

L'organisateur de la manifestation s'engage à promouvoir le partenariat avec le SIRTOM. sur l'ensemble des supports de communication. notamment par apposition du logo du syndicat.

- Prêt de matériel

Dans le cadre d'un prêt. différents équipements peuvent être mis à disposition sur demande et en fonction des disponibilités :

- Des éco-gobelets
- Des bacs de collecte de déchets
- Des sacs jaunes pour les emballages
- Des potences doubles sur pied
- Des outils de communication (affiches : tri. consignes gobelets. ...)

Les bacs de collecte :

Les volumes sont évalués en fonction de la taille de la manifestation par les services du SIRTOM du Laonnois.

En cas de bacs manquants ou dégradés, le tarif appliqué sera celui indiqué dans la délibération « Tarifs des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation ». Ils sont également indiqués dans la convention à l'organisateur de la manifestation conformément à l'état des lieux de remise et de reprise du matériel signés par les deux parties.

Les éco-gobelets :

Plusieurs contenances peuvent être proposées : 50cl, 25cl ou 15cl.

En cas de non restitution ou restitution partielle, le tarif appliqué sera celui indiqué dans la délibération « Tarifs des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation ». Ils sont également indiqués dans la convention à l'organisateur de la manifestation conformément à l'état des lieux de remise et de reprise du matériel signés par les deux parties.

Les potences doubles tri :

Elles ont été fabriquées en partie grâce à des produits de récupération. Le SIRTOM du Laonnois fournit les sacs jaunes pour le support destiné à l'emballage/papier.

En cas de potences ou d'affiches magnétiques de consignes de tri manquantes ou dégradées, le tarif appliqué sera celui indiqué dans la délibération « Tarifs des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation ». Ils sont également indiqués dans la convention à l'organisateur de la manifestation conformément à l'état des lieux de remise et de reprise du matériel signés par les deux parties.

En plus du prêt de matériel, le service communication propose en fonction de son calendrier la tenue d'un stand d'information ainsi que des animations adaptées au public accueilli.

- Règles de dotation

Les règles de dotation pour les prêts de bacs ou sacs pour l'emballage sont les suivantes :

Prêt gratuit :

- En dessous de 1 100 litres tous flux confondus. Les 1 100 litres devront contenir au maximum 680 litres d'OMR

Prêt payant :

- Toute manifestation à entrée payante
- Au-delà de 680 litres d'OMR et des 1 100 litres tous flux confondus

Les tarifs seront ceux applicables dans le cadre des prestations de service aux professionnels et délibérés chaque année.

Cette délibération permet de percevoir par titre de recettes le montant correspondant au remboursement des équipements non retournés au prix coûtant par les organisateurs.

Cette délibération abroge l'ensemble des dispositions précédentes relatives aux conditions applicables au prêt d'équipements dans le cadre de manifestations.

Après avis favorable du bureau, **le comité syndical**, après en avoir délibéré par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Approuve la présente proposition telle que présentée.

Autorise Monsieur Le Président à promouvoir le nouveau dispositif, à rédiger et à signer tous règlements, conventions, avenants, pièces et actes subséquents.

Précise que la présente délibération abroge l'ensemble des dispositions précédentes relatives aux conditions applicables au prêt d'équipements dans le cadre de manifestations.

Cette délibération modifie d'office le contenu de la convention pour le prêt d'équipements dans le cadre d'une éco manifestation, qui est signé par les deux parties. La nouvelle version est jointe en annexe.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Éric DELHAYE

Le Secrétaire.

Christophe ANANIE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/10/2026 à 14h36
Réference de l'AR : 002-250200383-20261013-13102026_3-DE
Affiché le 21/10/2026 ; Certifié exécutoire le 21/10/2026

SIRTOM DU LAONNOIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 13 octobre à 18 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames DHENNEQUIN Agnès, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige. Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, CHARLES Gérard, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, GERBE de THORE Benoit, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, PARIS Jean-Noël, PIRE Philippe

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MASSART Johnny, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Madame LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, LE RUDULIER Guillaume, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames DEGREMONT Nathalie, HERBERT Annie, MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, Messieurs CROSSE Sylvain, DA ENCARNACAO Paolo, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAULT Alexis

Délibération n°13102026-3. Modification de la délibération n°03032026-6 tarifs des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames MONTEFUSCO Danielle, LEFEBVRE Sylviane, LEBEL Béatrice, Messieurs GUYOT Patrick, RABOUILLE Jean-Marie.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Messieurs PIERSON Vincent, CALO Philippe

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Madame ERUDAL Michelle, Messieurs PINCHON Didier, DUFOUR Alexandre, LELONG Luc

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Madame DUPONT Séverine

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames FAUCHEUX Géraldine, BOVE Nathalie, DELAMOTTE Annick, QUATREVAUX Elyse, Messieurs RIVIERE Harry, FOUCHAUX Daniel

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Mesdames MEZZAROBBA Patricia, LETOT-DURANDE Sylvie, Messieurs MAQUIN Philippe, VITU Yohan, AMY Robert.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :
Messieurs MERLO Jean Marie, CARAMELLE Bertrand, CAMPIGLIO Vincent

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :
Madame DELPECH Nadège

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames CHAPOULIE Céline, BAS Betty, PONCELET Anne, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, BOSELLI Christophe

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER. Directrice Générale. Maddison GIERA. assistante administrative des marchés publics. Messieurs David COLOMBO. responsable d'exploitation. Sébastien DEHOVE. agent de gestion financière. budgétaire et comptable. Jonathan ROETTGER. responsable de l'accueil. la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE. responsable de la collecte en porte à porte. des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 58
Quorum : 28
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 51

13102026-3. Modification de la délibération n°03032026-6 tarifs des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation

En cas d'équipements manquants ou dégradés. il est proposé d'appliquer les tarifs TTC unitaires suivants :

Bacs de collecte (OMR. emballages recyclables et papiers) :

120 L = 24.60 €

180 L = 29.28 €

240 L = 44.88 €

360 L = 59.52 €

Eco-gobelet : 1 €

Potence : 300 €

Affiche magnétique de consigne de tri : 10 €

Après avis favorable des membres du bureau. **le comité syndical.** après en avoir délibéré par 51 voix POUR. 0 voix CONTRE. 0 abstention :

- **Décide** l'application des tarifs au 1er novembre 2026 selon la proposition ci-dessus.

- **Autorise** Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes. avenants et toutes pièces subséquentes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE

Le Secrétaire

Christophe ANANIE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr